

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 21 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,  
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,  
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Thierry GINESTET, Jacques THOUROUDE, George BOUSQUET.

**Absent excusé:**

M. Jean-Paul RAYNAUD.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.  
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 17 mars 2014.

---

**RAPPORT N°025/BUR – 03/14**

**OBJET : Avenant de transfert – Marché de travaux n°13-339 relatif à la reconstruction du centre de secours de Vaour – Lot n°10 : Plomberie Sanitaire Chauffage VMC**

Par convention en date du 10 novembre 2011, le SDIS a confié à la SEM 81 un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de reconstruction du centre de secours de Vaour.

Par décision en date du 20 septembre 2013, le président a attribué l'ensemble des lots du marché de travaux pour un montant total de 509.180,66 € HT.

Le lot n°10 « Plomberie Sanitaire Chauffage VMC » a été attribué à la société SUD EQUIPEMENT, et notifié le 25 octobre 2013.

Par acte sous seing privé, la société SUD EQUIPEMENT a cédé à l'entreprise SUD TECHNOLOGIE, la branche d'activités Plomberie Climatisation Chauffage, avec effet au 1er février 2014 (cf avenant ci-joint). Les travaux n'ayant pas démarrés, l'entreprise SUD TECHNOLOGIE s'engage à exécuter l'ensemble des travaux prévus au marché n°13-339.

La SEM 81 s'étant assurée de la conformité de ce transfert,

Le Bureau du conseil d'administration,  
après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **28 mars 2014**  
et de la publication-notification du **28 mars 2014**

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT